

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COLOMBEY-LES-BELLES
(MEURTHE-ET-MOSELLE)

Date de convocation : 18 juin 2021

Date d'affichage : 28 juin 2021

SEANCE DU 24 JUN 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-quatre juin à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Benjamin VOINOT, Maire.

Présents : Mr BONNEAUX Patrice, Mme CARDOSO Adeline, Mr CHARPENTIER David, Mme CHARPENTIER Nathalie, Mme CROSNIER Nathalie, Mr DIDRY Christian, Mme FABREGA Aurélie, Mme MOREAU Geneviève, Mr NAVARRE Gaëtan, Mr OLLICHON Jean-Claude, Mme PESCARA Jacqueline, Mme ROBERT Sandrine, Mr VOINOT Benjamin, Mr VUILLEMARD Laurent Mr WECKERING Gérard.

Mr NAVARRE Gaëtan a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire

Le compte-rendu de la séance du 16 avril 2021 est adopté.

DELEGATION DE POUVOIR

● Décisions prises :

- de passer une convention d'occupation précaire à titre gracieux, à compter du 1^{er} juin 2021, avec **Monsieur OLLICHON Michael**, domicilié 2 rue des Vignes à BARISEY LA COTE 54170 pour y implanter un rucher sur une parcelle communale.

- de SIGNER un acte d'engagement avec l'entreprise MP2I Conseil pour le projet de réhabilitation de la voirie et du réseau d'éclairage public au lotissement « Clos d'Aleine », comprenant les missions de maîtrise d'œuvre suivantes : AVP, PRO et ACT pour un montant total de 5 140 € HT.

- de SIGNER un avenant n° 2 au contrat d'assurance VILLASSUR 4 (contrat n° 1009) avec GROUPAMA avec date d'effet au 14 juin 2021 et une nouvelle cotisation annuelle toutes taxes comprises de 10 575,89 €.

- D'ACCORDER dans l'ancien cimetière, le renouvellement de la concession suivante :

. parcelle de terrain n° 150, concession de 4 m², d'une durée de 15 années commençant le 18 septembre 2020, moyennant la somme de 240,00 €.

- d'ACCEPTER l'offre de la société SAS L THIRIET TP pour un montant de 45 500 € HT pour l'aménagement sécuritaire des trottoirs – Rues Jeanne d'Arc – Rue du Quartier – Devant le collègue.

● **Commande à :**

- . **TECHNIGAZON de ATTON 54 700**, pour le regarnissage et le traitement du terrain de football situé dans la forêt communale pour un montant TTC de 2 796,00 euros
- . **JSE de NANCY 54 048** pour l'achat de fil lumière led pour un montant TTC de 1 104,23 euros.
- . **CCER SAINTOIS de OMELMONT 54 330** pour la mise en protection hors gel de l'ancien centre de secours rue Alexandre III pour un montant TTC de 1 459,20 euros.
- . **VEOLIA de POMPEY 54 340** pour le remplacement d'un poteau incendie rue Pasteur pour un montant TTC de 3 234 euros et pour le remplacement d'un poteau incendie 72 rue Alexandre III pour un montant TTC de 3 442,80 euros.
- . **MERCIER DAVID de HOUEMONT 54 180** pour :
 - la fourniture et pose d'une fenêtre au logement communal du 6 place de l'Hôtel de ville pour un montant TTC de 992,76 euros TTC.
 - la fourniture et pose de 3 fenêtres à la mairie pour un montant TTC de 5 079,60 euros.
 - la fourniture et pose de 3 volets à la mairie pour un montant TTC de 1 998 euros.
 - la fourniture et pose de 7 fenêtres à la salle des associations pour un montant TTC de 13 762,80 euros.
- . **LORRAINE ESPACES VERTS de LEXY 54 720** pour l'achat de fournitures pour les espaces verts de la commune pour un montant TTC de 434,12 euros.
- . **NOREMAT de LUDRES 54 710** pour la fourniture de matériel pour le John Deere pour un montant de 205,97 euros.
- . **SIGNATURE de HEILLECOURT 54 180**, pour la fourniture et pose de signalisation horizontale et de balisage sur diverses routes départementales et communales pour un montant total TTC de 1 411,44 euros.
- . **SIGNAUX GIROD de CHAVELOT 88 150**, pour l'achat de divers panneaux de signalisation à implanter dans la Commune, pour un montant total TTC de 156,34 euros.
- . **IRREELLE VISION de LUNEVILLE 57 300**, pour la commande du feu d'artifice 2021 pour un montant TTC de 3 920 euros.
- . **M. ALLEMMOZ Michel de VANDOEUVRE-LES-NANCY 54 500**, pour donner un avis en tant qu'hydrogéologue sur la faisabilité des travaux de voirie envisagés dans le périmètre de protection rapprochée du forage « en Trimoulot » pour un montant TTC de 1 343,00 euros
- . **COLAS France de VOID VACON 55 190**, pour la mise à disposition d'une équipe avec camion blowpatcher pour une journée pour un montant TTC de 3 600,00 euros.
- . **PAUL CALIN de BARVILLE 88 300**, pour la réfection du chemin de l'étang pour un montant TTC de 23 903,40 euros.
- . **SIGNATURE de HEILLECOURT 54 180**, pour l'aménagement d'écluses rue Pasteur et l'aménagement de traversée du collège pour un montant total TTC de 8 829,60 euros.

ORDRE DU JOUR :

- **COMMANDE PUBLIQUE**

1.4 Autres contrats

- . **DCM 2021.06.01 – Adhésion au groupement de commandes relatif aux vérifications périodiques des établissements recevant du public avec la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois.**

- **DOMAINE ET PATRIMOINE**

3.6 Actes de gestion du domaine privé

. DCM 2021.06.02 – Destination des coupes de l'exercice 2021 – Proposition de l'ONF - Additif.

- **FINANCES LOCALES :**

7.5.2 Subventions inférieures à 23000€

. DCM 2021.06.03 – FINANCES LOCALES – Attribution des subventions 2021 aux Associations.

7.1 Décisions budgétaires

. DCM 2021.06.06 – Ouverture de crédits - Aides habitat 2021 – Plafond d'attribution des aides

7.10 Divers

. DCM 2021.06.04 – Droit de place – Marché de printemps du réseau local du Florain du 5 juin 2021.

. DCM 2021.06.05 - Reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité pour la période 2021/2027 par le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle.

- **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES :**

9.4 Vœux et motions

. DCM 2021.06.07 – Motion pour une extension à l'ensemble de la région Grand Est de l'exotaxe autorisée par l'ordonnance présentée le 26 mai 2021 en Conseil des Ministres

DCM 2021.06.01 – COMMANDE PUBLIQUE – 1.4 Autres contrats

Adhésion au groupement de commandes relatif aux vérifications périodiques des établissements recevant du public avec la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulousain.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics (dans sa rédaction issue du décret du 1^{er} août 2006) et notamment son article 8 ;

Vu les besoins suivants définis par la communauté de communes ;

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes relatif au groupement de commandes relatif aux vérifications périodiques des établissements recevant du public ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de Colombey-les-Belles au groupement de commandes relatif aux vérifications périodiques des établissements recevant du public et des aires de jeux ;

- **D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

DCM 2021.06.02 – DOMAINE ET PATRIMOINE – 3.6 Actes de gestion du domaine privé

Destination des coupes de l'exercice 2021 – Proposition de l'ONF - Additif.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gérard WECKERING, responsable de la Commission des Bois, et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2021, en complément de la délibération n°2020.11.01 du 06 novembre 2020

Vente en bloc et sur pied

Des parcelles n° 48, 49, 45, 46.

En cas d'adjudication infructueuse, la coupe pourra être vendue à l'amiable, de même que les lots de faible valeur

DCM 2021.06.03 – FINANCES LOCALES – 7.5.2 Subventions inférieures à 23000€

Attribution des subventions 2021 aux Associations.

Le Conseil Municipal examine les diverses demandes de subventions émanant d'Associations et décide d'attribuer, à l'unanimité, les aides ci-après :

Association des Mutilés et Combattants	250,00 €
Association Avenir Sportif de Colombey	1 500,00 €
Amicale des Donneurs de Sang bénévoles	150,00 €
MJC la Colombe	4 500,00 €
ACPG – CATM – TOE	150,00 €
UNSS Colombey (Collège)	200,00 €
Famille Rurales – CIEL	250,00 €
Association pour la communication dans le Toulinois – Radio Déclic	100,00 €
Association PAR HAND 54	200,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	1 500,00 €
TOTAL	8 800,00 €

(Mr WECKERING n'a pas participé au vote pour la subvention attribuée à l'Association Avenir Sportif de Colombey).

Les dépenses seront imputées à l'article 6574 du Budget 2021.

DCM 2021.06.06 – FINANCES LOCALES – 7.1 Décisions budgétaires

Ouverture de crédits - Aides habitat 2021 – Plafond d'attribution des aides

Compte tenu de l'afflux des demandes de subventions pour des travaux de toiture, façade, isolation et menuiseries, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE MODIFIER la délibération n°2021.01.12 en ce qui concerne le plafond des subventions attribuées, soit un crédit annuel maximal de 5 000 € au lieu de 3 500 €.
- DE PROCEDER au virement de crédits suivants sur le budget principal 2021 :

Section d'investissement

- | | |
|--|--------------|
| ✓ Article 2151-9133 – Réseaux de voirie | - 1 500,00 € |
| ✓ Article 20422 – Subventions d'équipement versées ... | + 1 500,00 € |

DCM 2021.06.04 – FINANCES LOCALES – 7.10 Divers

Droit de place – Marché de printemps du réseau local du Florain du 5 juin 2021.

Un marché de printemps du réseau local du Florain, monnaie locale complémentaire et citoyenne du Sud Meurthe-et-Moselle, s'est tenu le samedi 5 juin 2021 sous les halles de l'ancien centre de secours.

Plusieurs exposants étaient présents pour vendre des produits locaux et artisanaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPLIQUER un droit de place unique de 40 €, facturé à l'association « Le Florain »
48 boulevard Albert 1^{er} 54000 NANCY

DCM 2021.06.05 – FINANCES LOCALES – 7.10 Divers

Reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité pour la période 2021/2027 par le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle.

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que le SDE54 perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants conformément à l'article L5212-24 du code général des collectivités locales (CGCT), modifié par l'article 54 de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020.

Par délibération en date du 17 mai 2021, le SDE54 a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, 97 % du produit de la TCCFE collecté sur le territoire communal et ce, jusqu'en 2027 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-24 susvisé permettant le reversement par un syndicat intercommunal à une commune membre, d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire, ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et de la commune.

Vu la délibération du SDE54 du 17 mai 2021, fixant le principe de reversement de la TCCFE jusque 2027 inclus et la fraction de la taxe reversée aux communes à 97 % du produit réellement collecté sur son territoire,

Monsieur le Maire propose de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir du SDE54 un reversement de la TCCFE à hauteur de 97 % du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le reversement, de 97 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue par le SDE54 sur le territoire de la commune, pour la période courant de l'année 2021 à 2027 et selon les modalités de versement arrêtées par le comité du SDE54 ;

PRECISE que, conformément à l'article L5212-24 du CGCT, cette délibération sera transmise au comptable public au plus tard le 15 juillet 2021.

DCM 2021.06.07 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – 9.4 Vœux et motions

Motion pour une extension à l'ensemble de la région Grand Est de l'exotaxe autorisée par l'ordonnance présentée le 26 mai 2021 en Conseil des Ministres

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la motion suivante, visant à demander l'extension de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est.

Monsieur le Maire a rappelé le contexte législatif de la création de cette écotaxe limitée à la seule Collectivité européenne d'Alsace (C.E.A.).

- La loi du 2019-816 du 2 août 2019 a acté la création de la C.E.A. par la fusion des collectivités départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.
- Lors du Conseil des Ministres du 26 mai 2021, il a été présenté une ordonnance fixant les modalités d'instauration d'une taxe sur le transport routier de marchandises au profit de la seule C.E.A.
- Cette ordonnance est parue au Journal Officiel de la République Française le 27 mai 2021 et ouvre la possibilité à la mise en place de cette taxe sur le territoire de la C.E.A.

Monsieur le Maire a rappelé que plusieurs sénateurs de Lorraine et d'Alsace avaient introduit dans la loi la possibilité d'étendre l'écotaxe à d'autres départements du Grand Est. Malheureusement, cet amendement voté à l'unanimité du Sénat n'a pas été retenu par l'Assemblée nationale et le Gouvernement.

Monsieur le Maire a également rappelé que l'autoroute A 35, traversant l'Alsace du nord au sud, est aujourd'hui saturée par le report du flux de camions en transit internationaux qui évitent ainsi les écotaxes poids lourds mises en place en Allemagne, en Suisse, en Autriche, en République tchèque...

Monsieur le Maire souligne que, si la mise en place de l'écotaxe est une excellente chose pour nos voisins alsaciens, le risque de voir ce transit international se reporter sur l'A4 et l'A31, et plus généralement vers les routes et autoroutes des autres départements de la région Grand Est, est très important. Ce report de circulation va se traduire par des difficultés très importantes supplémentaires de déplacement, en particulier sur l'axe Luxembourg – Metz – Nancy – Dijon.

Monsieur le Maire précise que ce report de trafic et la saturation des axes de circulation sont également des risques pour l'emploi et les entreprises, un danger pour la santé publique, pour l'environnement et pour le climat.

En conséquence, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Colombey-les-Belles,

1. **ADOPTE** la motion suivante :

Le conseil municipal de Colombey-les-Belles, réuni le 24 juin 2021 demande au Gouvernement l'extension immédiate de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est.

2. **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires pour la bonne réalisation de cette motion.

VOTE : 13 « Abstentions »

2 « Pour »

Ont signé le registre

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
VOINOT Benjamin		CROSNIER Nathalie	
WECKERING Gérard		PESCARA Jacqueline	
BONNEAUX Patrice		MOREAU Geneviève	
CHARPENTIER David		FABREGA Aurélie	
DIDRY Christian		CARDOSO Adeline	
VUILLEMARD Laurent		ROBERT Sandrine	
NAVARRE Gaëtan		CHARPENTIER Nathalie	
OLLICHON Jean-Claude			